

**PROJET**  
**« APPUI AU PLAN NATIONAL DE TRANSITION ÉNERGETIQUE  
DES COMMUNES EN TUNISIE,  
INTRODUCTION DU LABEL ACTE/MEA »**

**CAHIER DES CHARGES**

**ETUDE D'OPTIMISATION  
DES CIRCUITS DE COLLECTE DES DECHETS DANS LA  
COMMUNE DE SFAX**

*Date limite de réception des offres*

Le : ..... / ..... / .....



## Sommaire

Sommaire	
<i>Date limite de réception des offres</i> .....	1
PREMIERE PARTIE : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES.....	5
1. Généralités .....	6
2. Objectif de l'appel d'offres.....	7
3. Contenu du dossier d'appel d'offres .....	7
4. Eclaircissements apportés au dossier de l'appel d'offres .....	8
5. Additifs au dossier d'appel d'offres.....	8
6. Entreprises autorisées à soumissionner.....	8
7. Frais de soumission .....	8
8. Préparation des offres.....	9
8.1 Langue de l'offre.....	9
8.2 Documents constitutifs de l'offre.....	9
9. Prix de l'offre .....	9
10. Monnaie de l'offre.....	9
11. Délai de validité des offres .....	9
12. Forme et signature des offres .....	10
13. Remise des offres .....	10
13.1 Lieu, date et heure limite de remise des offres .....	10
13.2 Offres hors délais.....	10
13.3 Modification et retrait des offres.....	10
14. Ouverture des plis et évaluation des offres .....	10
14.1 Ouverture des plis .....	10
14.2 Eclaircissements sur les offres.....	11
14.3 Evaluation des offres .....	11
14.4 Correction des erreurs des offres financières .....	11
15. Attribution du marché.....	11
15.1 Droit de modification des quantités.....	11
15.2 Droit de rejet de toutes les offres .....	11
15.3 Attribution du marché.....	12
15.4 Notification de l'attribution du marché .....	12
15.5 Signature du marché .....	12
15.6 Enregistrement du marché.....	12
16. Délais et planning d'exécution du marché.....	12

16.1	Planning d'exécution .....	12
17.	Paie ment .....	12
17.1	Échéancier de paiement.....	12
17.2	Domiciliation .....	13
18.	RETARDS ET PENALITES .....	13
18.1	Retards du prestataire.....	13
18.2	Pénalités de retard .....	13
18.3	Résiliation du marché.....	13
19.	Divers.....	14
19.1	Cession.....	14
19.2	Sous-traitance.....	14
19.3	Règlement des litiges .....	14
19.4	Tribunal compétent.....	14
	DEUXIEME PARTIE : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES .....	15
20.	Objet du document .....	16
21.	Modalités de conduite de la mission: .....	16
21.1	Maitre de l'ouvrage .....	16
21.2	Comité de suivi .....	16
22.	Contexte .....	16
23.	Périmètre et horizon de l'étude .....	16
23.1	Périmètre de l'étude .....	16
24.	Contenu de la mission .....	16
24.1	Préambule .....	16
24.2	Phase 1 : Diagnostic et définition des enjeux.....	17
24.2.1	Etape 1 : Récolte des données existantes et échange avec les acteurs locaux .....	17
24.2.2	Etape 2 : Investigation et recueil des données .....	17
24.2.3	Etape 3 : Analyse de l'état actuel : .....	18
24.3	Phase2 : Proposition des scenarii d'optimisation des tournées de collecte des déchets.....	18
24.4	Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu .....	18
24.5	Phase 4 : Rapport final de l'étude et Renforcement des capacités des personnels communaux.....	19
24.5.1	Etape 1 : Rapport final de l'étude.....	19
24.5.2	Etape 2 : Renforcement des capacités des acteurs régionaux et nationaux : .....	19
25.	Limites de prestation.....	19
26.	Réunions.....	19
27.	Livrables à fournir par le soumissionnaire : .....	20

28.	Exigences techniques minimales.....	20
28.1	Exigences techniques minimales.....	21
	Annexe N°1 : Modèle de Soumission .....	22
	Annexe N°2 : bordereau de prix - devis estimatif .....	23
	Annexe N°3 : Modèle du planning .....	24
	Annexe N°4 : Modèle du Chronogramme des intervenants .....	25



## **PREMIERE PARTIE : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES**



## 1. Généralités

La maîtrise de l'énergie est devenue, depuis une dizaine d'années, une priorité mise en avant par la Tunisie. Les enjeux sont de taille : dépendance énergétique, raréfaction des ressources fossiles, pollution et changement climatique, sont autant de préoccupations qui chaque jour montrent davantage leur actualité.

En plus de cette priorité considérée, la maîtrise de l'énergie doit être renforcée davantage par des politiques axées principalement sur la maîtrise de la demande, en substitution des politiques de l'offre qui ont prévalu jusqu'à nos jours. Cela signifie que l'énergie doit intégrer tous les instruments de planification et faire de sorte que l'efficacité énergétique soit un élément déterminant dans le choix du plan à mettre en œuvre.

D'un autre côté, les villes tunisiennes, comme partout dans le monde d'ailleurs, regroupent toutes les activités économiques et sociales consommatrices d'énergie. De ce fait, elles sont au cœur de la transition énergétique, grand défi des années à venir. La transition énergétique présente en effet des opportunités pour les territoires, avec des retombées pour le tissu économique local et les ménages.

Dans ce contexte, l'ANME a mis en place le programme **ACTE** (Alliance des Communes pour la Transition Énergétique) qui constitue une composante importante du plan national de transition énergétique en Tunisie. Le programme vise à accompagner les communes tunisiennes à améliorer leur contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques nationaux en matière de transition énergétique et ce, via la mise en œuvre de stratégies énergétiques locales au niveau de leurs territoires.

Le projet « **Appui au plan national de transition énergétique des communes en Tunisie, introduction du label ACTE/MEA** » financé par le Secrétariat Suisse à l'Économie (SECO), vient en appui au programme ACTE, des communes associées au programme et des expert-e-s chargé-e-s de l'assistance technique proposée aux communes, notamment les experts chargés de l'audit énergétique qui est l'objet de ces termes de référence.

### Les domaines d'intervention du programme ACTE

Le programme **ACTE** vient en appui aux initiatives des communes tunisiennes, pour améliorer la maîtrise de l'énergie au sein du périmètre communal, à l'échelle du patrimoine communal (premier axe d'intervention prioritaire) ainsi qu'à l'échelle du territoire communal. Le programme intervient essentiellement sur six domaines :

- Bâtiments et Urbanisme
- Bâtiments et équipements municipaux
- Diversification énergétique
- Mobilité et transport
- Organisation interne, suivi et évaluation
- Coopération et communication

Le SECO soutient l'ANME dans la mise en œuvre du programme ACTE à travers le projet « Appui au plan national de transition énergétique des communes en Tunisie » à travers quatre composantes :

- Composante 1** Audits et comptabilité énergétiques : Conduite d'audits énergétiques pour 350 communes tunisiennes, et mise en place d'une comptabilité énergétique (plateforme en ligne permettant de saisir, d'actualiser et de suivre la consommation énergétique des communes).
- Composante 2** Introduction du processus et d'une structure ACTE/MEA au niveau national.
- Composante 3** Mise en œuvre de l'approche ACTE/MEA dans 7 communes pilotes et mise en place d'un dispositif d'accompagnement régional composé d'experts-relais (en collaboration avec les antennes régionales de l'ANME) qui soutiennent les communes dans le diagnostic initial, la planification, mise en œuvre d'actions concrètes et le suivi-monitoring des résultats et impacts.
- Composante 4** Mise en œuvre d'actions prioritaires à effet rapide («quick-win») et études stratégiques (susceptibles de mobiliser des fonds d'institutions financières internationales), dans 7 communes pilotes.

Les communes pilotes du programme ACTE, soutenues par le SECO et sélectionnées à partir d'un appel à manifestation d'intérêt sont : Sfax, Bizerte, Kairouan, Nabeul, Médenine, Hammam-Lif et Douz.

La mission proposée s'inscrit dans la composante 4 du projet, en prévoyant la mise en œuvre d'une action prioritaire à effet rapide visant à réduire la consommation énergétique du patrimoine communal.

## 2. Objectif de l'appel d'offres

Dans le cadre du Projet projet « **Appui au plan national de transition énergétique des communes en Tunisie, introduction du label ACTE/MEA** » la collectivité de Sfax souhaite engager une démarche d'amélioration de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. C'est pourquoi, elle souhaite lancer une étude d'optimisation de son système de collecte de déchets dont l'objectif est la maîtrise des coûts de gestion des déchets et l'amélioration de la propreté urbaine à travers l'utilisation du SIG.

Cette étude sera intégrée comme quatrième couche dans une plateforme SIG contenant :

- Les bâtiments communaux
- Le réseau d'éclairage public
- Le cadastre solaire
- L'optimisation des circuits de la collecte des déchets (l'objet de la présente consultation)

## 3. Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier de la consultation décrit le matériel faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché. Il comprend les documents énumérés ci-après :

- L'avis d'appel d'offres
- Le Cahier des Clauses Administratives (CCA) ;
- Le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT).
- Le modèle de soumission;
- Le modèle de bordereau des prix formant le détail estimatif.

Le Soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans la consultation. Il est responsable de la qualité des renseignements fournis et de la préparation d'une offre conforme à tous égards, aux exigences du dossier d'appel d'offres. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

#### **4. Eclaircissements apportés au dossier de l'appel d'offres**

Tout soumissionnaire, désirant obtenir des éclaircissements sur documents de l'appel d'offres, peut en faire une demande écrite dans un délai maximum ne dépassant pas sept (7) jours avant la date limite de réception des offres. Les demandes sont adressées par e-mail à l'adresse électronique suivante :

e-mail : [programme.acte@gmail.com](mailto:programme.acte@gmail.com)

**Objet: "demande d'éclaircissements appel d'offre pour l'étude d'optimisation du système de collecte de déchet de la commune de Sfax"**

L'ANME répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements qu'elle aura reçue, au plus tard cinq (05) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront reçu le dossier de la consultation.

#### **5. Additifs au dossier d'appel d'offres**

L'ANME peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier la consultation en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante de la consultation et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'ANME a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

#### **6. Entreprises autorisées à soumissionner**

Est admise à soumissionner tout bureau d'étude, ingénieur conseil ou consultant exerçant dans l'optimisation des circuits de collecte des déchets et /ou les systèmes d'informations géographiques et ayant réalisé des études similaires.

#### **7. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la remise de son offre. L'ANME n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de la consultation.



## 8. Préparation des offres

### 8.1 Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'ANME seront rédigés en langue française.

Exceptionnellement les brochures et catalogues peuvent être fournis en langue anglaise, à l'exclusion de toute autre langue.

### 8.2 Documents constitutifs de l'offre

Le soumissionnaire est tenu de présenter à l'appui de son offre les documents ci-après. La proposition devra comporter une offre technique et une offre financière :

- ✓ **Le dossier administratif** : Ce dossier devra comprendre les documents suivants :
  - Les pièces justifiant de son existence légale
  - L'original des termes de références dûment signé et paraphé sur toutes les pages par le soumissionnaire ;
  
- ✓ **Le dossier technique** : Le dossier technique devra inclure tous les documents mentionnés dans le Cahier des Prescriptions Techniques.
  
- ✓ **Le dossier financier** : L'offre financière devra comporter :
  - La soumission conformément au modèle annexé dûment remplie, signée, datée et tamponnée.
  - Le bordereau des prix et le devis estimatif dûment rempli en toutes lettres et en chiffres, paraphé à chaque page, signé, daté et tamponné à la dernière page.

## 9. Prix de l'offre

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre financière les prix conformément au bordereau des prix annexé. Les prix doivent se présenter en Hors Taxes «H.T».

L'ANME bénéficie de l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée due au titre des travaux réalisés et des prestations de service effectuées pour elle dans le cadre du programme ACTE. De ce fait le montant total du présent marché sera payé en Hors TVA.

Suite à la signature du contrat, un bon de commande en HT paraphé par le bureau de contrôle fiscale de Montplaisir sera livré au soumissionnaire retenu.

## 10. Monnaie de l'offre

La monnaie du marché est le Dinar Tunisien (DT).

## 11. Délai de validité des offres

Les offres devront être valables pendant au moins Cent Vingt (120) jours après la date limite de réception des offres. Le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre la durée de validité

des prix unitaires indiqués dans offre. Les offres dont la validité est plus courte que la durée de validité exigée (120 jours) seront considérées comme étant non conformes aux dispositions du DAO et seront automatiquement écartées.

## **12. Forme et signature des offres**

Le soumissionnaire préparera, obligatoirement, deux (2) exemplaires de la soumission (offre technique et offre financière), indiquant clairement sur les exemplaires «Original» et «Copie». En cas de différence entre eux, l'original fera foi et **une copie sur un support numérique**.

Les originaux et les copies de l'offre devront être imprimés, paraphés à toutes les pages et signés aux dernières pages par le soumissionnaire ou par son représentant dûment désigné.

L'offre financière devra être aussi signée par le soumissionnaire ou par son représentant dûment désigné.

L'offre ne devra contenir aucune mention, interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire, auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

## **13. Remise des offres**

### **13.1 Lieu, date et heure limite de remise des offres**

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale ou déposées directement au bureau d'ordre contre décharge, à l'ANME à l'adresse suivante :

Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie  
Cité Administrative, 1 Rue du Japon Montplaisir  
1073 Tunis-Belvédère

Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée, **au plus tard le ..... à 16 h**. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANME faisant foi.

### **13.2 Offres hors délais**

Toute offre reçue par l'ANME après l'expiration du délai de dépôt des offres sera écartée et renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

### **13.3 Modification et retrait des offres**

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

## **14. Ouverture des plis et évaluation des offres**

### **14.1 Ouverture des plis**

L'ANME procédera à l'ouverture des plis contenant dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date limite de réception des offres.

## 14.2 Eclaircissements sur les offres

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'ANME a toute latitude pour demander au candidat de donner des éclaircissements sur son offre. Cette demande ainsi que la réponse du soumissionnaire se feront par écrit. Le montant ou la teneur de la soumission ne peut, en aucun cas, être modifié après l'ouverture des plis.

## 14.3 Evaluation des offres

Ce marché est considéré comme étant **un marché simple en lot unique**. L'évaluation des offres se fera comme suit:

- L'offre financière HTIa moins disante, sera retenue pour l'évaluation technique.
- Vérification de la conformité de l'offre technique aux exigences techniques minimales spécifiées dans le Cahier des Clauses Techniques, Si l'offre technique est déclarée conforme aux exigences techniques minimales elle sera retenue, dans le cas contraire, la commission de dépouillement procédera à l'évaluation de l'offre technique suivante.

## 14.4 Correction des erreurs des offres financières

Les erreurs arithmétiques des offres financières des soumissions techniquement retenues seront rectifiées sur la base ci-après :

- ✓ S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- ✓ S'il y a contradiction entre le prix indiqué en toutes lettres et le prix indiqué en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.

## 15.Attribution du marché

### 15.1 Droit de modification des quantités

L'ANME, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité des fournitures et de services spécifiés dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

### 15.2 Droit de rejet de toutes les offres

L'ANME se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché, sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

### **15.3 Attribution du marché**

L'ANME attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue techniquement conforme et qui a soumis l'offre la plus avantageuse suivant la méthode d'évaluation.

### **15.4 Notification de l'attribution du marché**

L'ANME notifiera, par écrit, au soumissionnaire choisi, que son offre a été acceptée. Cette notification aura lieu dans un délai de Dix (10) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.

La notification de l'attribution constituera la formation du marché, sous réserve de la signature du marché par l'ANME et le soumissionnaire retenu pour son exécution.

### **15.5 Signature du marché**

Le contrat sera définitif à partir de la signature par les trois parties (ANME, Soumissionnaire retenu et la commune).

### **15.6 Enregistrement du marché**

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent marché sont à la charge de la société titulaire du marché.

## **16. Délais et planning d'exécution du marché**

Présenter l'étude et la cartographie prévus dans le cadre du marché dans un délai de 4 mois à compter de la date de signature du contrat.

### **16.1 Planning d'exécution**

Le titulaire du marché devra remettre à l'ANME dans un délai de cinq (05) jours, à compter de la date de signature du contrat, un planning détaillé reprenant entre autres toutes les dates-clés nécessaires à la bonne conduite de ses études, ainsi que les durées envisagées pour les exécutions et les mises en œuvre des travaux.

## **17. Paiement**

### **17.1 Échéancier de paiement**

Les paiements seront effectués par les soins du bureau d'assistance international qui accompagne l'ANME dans la mise en œuvre du projet au profit du prestataire, conformément aux modalités et aux conditions suivantes :

- 25 % du montant global après remise et approbation du livrable N°1 par le comité de suivi.
- 25% du montant globale après remise et approbation des livrables N°2 relatifs à la deuxième phase du marché par le comité de suivi.
- 20% du montant globale après remise et approbation des livrables N°3 relatifs à la troisième phase de marché par le comité de suivi.
- 30% du montant globale après remise et approbation, par le comité de suivi du livrable N°4 relatifs à la dernière phase du marché y compris la réalisation de la formation.

## 17.2 Domiciliation

Les paiements seront effectués par virement bancaire sur la base de la facturation établie par Le prestataire conformément aux modalités de paiement fixées dans le présent DAO, sur le compte bancaire ouvert au nom du prestataire retenue pour l'exécution du marché :

Banque : .....

Agence & Adresse : .....

Numéro de compte (RIB) : .....

Code SWIFT & IBAN : .....

## 18. RETARDS ET PENALITES

### 18.1 Retards du prestataire

La livraison de l'étude et la cartographie seront effectuées par le prestataire en respectant les délais spécifiés dans le présent document.

Si à un moment quelconque au cours de l'exécution du marché, le prestataire est confronté à des circonstances qui l'empêchent de livrer les fournitures ou de fournir les prestations en temps utile, elle en notifiera rapidement l'ANME par écrit, lui faisant connaître l'existence du retard, sa durée probable et sa ou ses cause(s).

Dès que possible après réception de la notification de la société, l'ANME évaluera la situation. Elle aura toute latitude pour proroger le délai de livraison ou d'exécution, avec ou sans application de pénalité. La prorogation sera ratifiée par les parties par avenant au marché.

### 18.2 Pénalités de retard

Si le titulaire du marché manque à réaliser l'une ou toutes prestations objet du marché dans les délais prescrits, l'ANME sans préjudice des sanctions financières et des autres recours qu'elle tient du marché, pourra déduire du prix de celui-ci, à titre de pénalités, une somme équivalente à 0,1% du prix des **prestations subissant le retard**, par jour calendaire de retard, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le montant des pénalités et/ou des sanctions financières sera plafonné à 5% (cinq pour cent) du montant définitif du marché.

### 18.3 Résiliation du marché

L'ANME peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du marché, notifier par écrit au prestataire la résiliation de la totalité ou d'une partie du marché :

- Si le prestataire manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des livrables dans le ou les délai(s) spécifié(s) dans le marché ou éventuellement dans son avenant ;
- Si le prestataire manque à exécuter toute autre obligation au titre du marché.

## **19.Divers**

### **19.1 Cession**

La société titulaire du marché ne peut céder, en totalité ou en partie, les obligations qu'elle doit exécuter conformément au marché, sans l'accord préalable de l'ANME.

### **19.2 Sous-traitance**

Le prestataire ne peut sous-traiter, en totalité ou en partie, les obligations qu'elle doit exécuter conformément au marché, sauf avec l'accord préalable de l'ANME.

### **19.3 Règlement des litiges**

L'ANME et le titulaire du marché feront tous les efforts nécessaires pour régler, à l'amiable, les différends ou litiges survenant entre eux au titre de l'interprétation ou de l'exécution du marché.

Si trente jours après le commencement des négociations d'un règlement à l'amiable, l'ANME et le titulaire du marché n'ont pu régler un litige né du marché, la partie la plus diligente demandera que le règlement soit soumis à la procédure judiciaire conformément au droit tunisien.

### **19.4 Tribunal compétent**

Pour l'exécution du présent marché, il est fait élection de domicile à Tunis et en cas de contestation, l'attribution de juridiction est confiée uniquement au tribunal de cette ville.



## DEUXIEME PARTIE : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES



## 20. Objet du document

Le présent Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) a pour objet d'identifier et mettre œuvre les leviers éventuels d'optimisation des circuits de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Commune de Sfax. Pour mener à bien ce projet, la collectivité souhaite s'adjoindre les services de consultants, experts ou bureaux d'études Tunisiens (ou groupement) spécialisés en matière de gestion des déchets urbains et dans l'élaboration des systèmes d'information géographique SIG.

## 21. Modalités de conduite de la mission:

### 21.1 Maître de l'ouvrage

Commune de Sfax : Adresse : Rue de la République, Kairouan 3100

### 21.2 Comité de suivi

Un comité de suivi sera constitué en vue d'assurer le suivi et la validation de chaque phase du projet. Ce comité sera sollicité à l'occasion de la réunion de démarrage et aux présentations et validation des étapes-clés de chaque phase.

Il sera composé de :

- Municipalité de Sfax : élu-e-s et représentants de commissions concernées
- L'ANME (Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie)
- AMO : L'équipe du consultant international du programme ACTE

La composition du comité est susceptible d'évoluer pour s'adapter au mieux au déroulement de l'étude.

## 22. Contexte

## 23. Périmètre et horizon de l'étude

### 23.1 Périmètre de l'étude

**Périmètre communal :**

Le périmètre d'étude correspond à celui de la commune de Sfax y compris les lieux de déchargement final des déchets.

## 24. Contenu de la mission

### 24.1 Préambule

De manière synoptique, la mission s'articule au travers de 3 phases successives :

- **Phase 1 : Diagnostic et définition des enjeux**
- **Phase 2 : Proposition des scénarii d'optimisation des circuits de collecte des déchets**
- **Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu**
- **Phase 4 : Rapport final de l'étude et Renforcement des capacités des personnels communaux**



## 24.2 Phase 1 : Diagnostic et définition des enjeux

### 24.2.1 Etape 1 : Récolte des données existantes et échange avec les acteurs locaux

#### Etape 1 : visite des lieux et échanges avec les acteurs locaux

Au démarrage de l'étude, le consultant effectuera une visite du secteur à étudier dans le but de :

- Mener les entretiens nécessaires à la fois avec le maître d'ouvrage (Commune de Douz), avec les acteurs de la gestion des déchets dans le territoire de la commune de Sfax dans le but de récolter les informations/données nécessaires à l'étude, de recueillir les dysfonctionnements observés ou vécus au quotidien en tant qu'acteur ou citoyen de la ville ainsi que les attentes vis-à-vis de l'étude;
- Faire des observations sur le site et les analyses qualitatives

### 24.2.2 Etape 2 : Investigation et recueil des données

le prestataire devra procéder à la collecte des données dans le cadre d'un diagnostic approfondi et spécifique de la fonction de collecte. La connaissance et la maîtrise de ces données permet de :

- Définir le mode approprié de collecte, la capacité et le type de matériel de collecte, le mode de transport et les modalités de transfert des déchets
- Choisir les sites et les centres de transfert et de décharge ainsi que leur capacité de traitement
- Élaborer les prévisions budgétaires
- Rationnaliser l'allocation des moyens humains
- Satisfaire la population cible

Les données essentielles pour le diagnostic de la fonction de collecte des déchets ménagers et assimilés peuvent être classées en 4 catégories :

- Des données liées aux aspects institutionnel et social (participation citoyenne)
- Des données liées à l'aménagement du territoire de la commune : Carte de la ville délimitant les différents quartiers, distribution de la population et des logements par quartier, type, nombre et distribution des établissements par quartier (industriels, commerciaux, éducation, services et bureaux)
- Données liées aux déchets ménagers et assimilés : production spécifique (kg/hab. Jour), production totale des déchets (tonne/jour ; tonne/an)
- Données liées à l'organisation et process du service : ressources humaines et moyens matériels
- 

En outre, les données à collecter a priori sont :

- Tonnage (journalier/annuel)
- Prestataires : commune/privé et proportions assumées par chacun
- Systèmes de collecte : porte à porte, containerisation y compris semi-enfui
- Type et nombre de véhicules
- Nombre total de tournées et par engin
- Points noirs : Nombre, fréquence d'intervention, type d'engin utilisé
- Documentations disponibles et format : circuits, zones et points de collecte, véhicules (GPS, consommation, volume, ...), patrimoine (Nombre de conteneurs, volume, état)
- Disponibilité des ressources humaines (responsables): qualification, années d'expérience, maîtrise des outils informatiques (Excel, AutoCad, MapInfo, SIG, ...)
- Matériel informatique disponible : PC, Tablettes, applications ArcGis, ...
- Toutes autres documentations permettant de cerner l'ampleur des travaux à réaliser

A l'issue de cette étape le prestataire devra identifier avec la commune la structure de la base de données permettant un usage optimisé du SIG

Le prestataire de service peut s'appuyer sur les données de l'audit énergétique du parc roulant réalisé en 2020.

### **24.2.3 Etape 3 : Analyse de l'état actuel :**

Le prestataire établira, en appui sur les documents fournis par la maîtrise d'ouvrage et sur la base des éléments récoltés, un diagnostic prospectif et une analyse complète de l'état actuel de la fonction optimisation des circuits de collecte des déchets.

Aussi, à l'issue de cette étape, le prestataire devra :

- Caractériser et cartographier les points de collecte formels et informels existants sur le périmètre communal
- Réaliser une cartographie des parcours et zones de collecte
- Cartographier les circuits de collecte existants pour l'ensemble des engins, dont les relevés devront être tous les jours de la semaine, et chaque circuit devra faire l'objet d'au moins 3 relevés permettant de corriger la fluctuation du tonnage qui peut varier selon les jours de la semaine et l'identification des anomalies des correctifs mis en place par les chauffeurs lors de l'opération du suivi.
- Fixer des indicateurs qualité (exemple le tonnage / km parcourus, le nombre de stops par Km, ou le tonnage / stop etc...)
- Dresser un bilan global du circuit de collecte des déchets
- Fournir à la commune la base de données issue du bilan et les données en format shp,...

### **24.3 Phase 2 : Proposition des scénarii d'optimisation des circuits de collecte des déchets.**

La phase II porte sur l'élaboration et l'évaluation des différents scénarios d'optimisation des tournées de collecte des déchets pour le service de collecte des déchets de la commune de Sfax. En se basant sur une analyse comparative multicritère, un scénario d'optimisation des tournées de collecte des déchets sera retenu en concertation avec les acteurs clés de la ville. Les critères d'évaluation auront l'objet de la validation de l'équipe projet avant l'évaluation finale.

### **24.4 Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu**

Cette étape vise à définir et détailler les mesures nécessaires à la concrétisation du scénario retenu précédemment, en mettant en évidence les conditions de mise en œuvre et les incidences sur l'heure de collecte, l'accessibilité, la circulation, ... L'horizon de l'étude est à court terme (2025).

Pour cela, les variantes locales d'application du scénario retenu seront analysées dans le détail et évaluées, permettant de décliner des mesures concrètes et précises sur les circuits identifiés finalement retenu.

Au cours de cette phase, le prestataire devra :

- Restitution de la solution optimale
- Concertation avec les responsables communaux des scénarios,
- Une fois la variante retenue et validée par la commune, élaborer un plan de mise en place avec des mesures d'accompagnements et des conditions cadre, pour la réussite du dit plan, dont le dimensionnement des circuits de collecte doit prendre en compte :
  - Un démarrage éventuel de la nouvelle organisation en 2021-2022,
  - Les évolutions en termes d'urbanisme : logements mis en service courant 2021, nouvelles constructions à venir,
  - Les contraintes et jours de collecte : centres-villes, zones artisanales, etc
  - Les lieux de garage et de vidage des bennes,
  - Les lieux de déchargement

- Etc
- Suivre et évaluer au moins les circuits identifiés issus du nouveau scénario pendant 7 jours consécutifs
- Fournir à la commune l'ensemble des cartes et des données nécessaires pour l'utilisation autonome du SIG déchets

Remarque : la position, volume, matériau de la poubelle, et la photo sont exigés pour les relevés

N.B : les circuits identifiés de collecte des déchets devront être présentés d'une manière numérique dont le prestataire devra prendre en considération que les circuits identifiés ( y compris les données nécessaires pour l'analyse ) seront intégrés dans le SIG de la commune qui est en cours de développement. A cet effet le prestataire est demandé de fournir toutes les données nécessaires à la commune pour l'intégration dans le logiciel mentionné avant

La finalité de l'optimisation est le meilleur service au meilleur coût pour l'habitant par :

- Une gestion plus rationnelle du service,
- La réduction des coûts et la maîtrise de leur évolution,
- L'amélioration de la qualité du service pour l'utilisateur,
- L'amélioration de l'environnement par la réduction des impacts du service et la progression des performances de tri.

Le champ de l'étude couvrira les déchets ménagers et assimilés suivants :

- Les déchets des ménages : déchets valorisables et ordures ménagères,
- Les déchets dit assimilés : déchets des restaurants, des artisans, petits commerçants et administrations collectés par le service public.

## **24.5 Phase 4 : Rapport final de l'étude et Renforcement des capacités des personnels communaux**

### **24.5.1 Etape 1 : Rapport final de l'étude**

Il s'agit d'une compilation des documents et des livrables existants et d'élaborer un rapport de synthèse de l'étude. Le contenu de ce livrable est détaillé dans le paragraphe 27.

### **24.5.2 Etape 2 : Renforcement des capacités des acteurs régionaux et nationaux :**

Il s'agit d'animer une session de formation sur la thématique « optimisation des tournées de collecte des déchets (étape, outils etc..) et leur valorisation ». Cette formation sera dédiée aux cadres des communes pilotes (max 15 personnes).

## **25. Limites de prestation**

Le marché sera attribué à des sociétés ou groupement possédant toutes les capacités et qualifications dans le domaine des systèmes d'informations géographiques et l'optimisation des circuits de collecte des déchets disposant des références dans ces domaines.

Toutes les études nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, selon les règles de l'art, seront prévues et le présent descriptif n'étant pas limitatif.

La liste des travaux précisés au présent CPT n'est en aucun cas exhaustive

## **26. Réunions**

Le consultant devra assurer au moins les réunions suivantes :

- Une réunion de démarrage à la commune de Sfax au **plus tard une semaine de la date du signature du contrat**
- Pour chacune des 3 premières phases, une réunion de présentation intermédiaire (en ligne) et une réunion finale (présentielle). D'autres réunions peuvent être programmées en fonction de l'avancement de la mission.

**Nb : compte tenu de la situation sanitaire ces réunions peuvent être organisées à distance, seules les réunions effectives réalisées à Sfax seront facturées sur la base du prix unitaires proposé au niveau de l'offre financière.**

## **27. Livrables à fournir par le soumissionnaire :**

Il appartient au soumissionnaire d'inclure dans son offre les prestations nécessaires à faire:

- Livrable 1 relatif à la première phase du « Diagnostic et définition des enjeux » y compris les tâches demandées tel que :
  - Résultats de diagnostic
  - Un bilan global du circuit de collecte des déchets,
  - Une analyse des résultats obtenus
  - ETC
- Livrable 2 : « Proposition des scénarii d'optimisation des circuits de collecte des déchets.» relatif à la deuxième phase y compris les tâches demandées tel que :
  - Identification de scénarios d'optimisation,
  - Évaluation multicritère
  - ETC
- Livrable 3 : « approfondissement du scénario retenu » relatif à la troisième phase y compris :
  - Une description de la solution optimale retenue,
  - Un plan de mise en place de la variante retenue avec des mesures d'accompagnements et des conditions-cadre, pour la réussite du dit plan,
  - La prise en considération de la mise en place d'un système de télégestion des conteneurs semi-Enfouis (projet pilote) et les engins de propreté,
  - L'Intégration des circuits optimaux de collectes des déchets dans une plateforme SIG en coordination avec l'expert SIG engagé par l'ANME et la commune
  - Tous les fichiers et données utilisés et élaborés au cours de l'étude
- Livrable 4 : la réalisation de la formation et l'élaboration d'un rapport final intégrant :
  - Toutes les phases réalisées ;
  - Toutes les présentations et tous les rapports ;
  - Toutes les notes de calcul explicatives pour trouver les résultats ;
  - Une synthèse de l'étude.
  - Le contenu de la formation (les présentations, les tests...)

Le soumissionnaire est tenu à présenter aussi :

- Un compte rendu dans un délai de 4 jours ouvrables pour chaque réunion.
- Une présentation synthétique sous format PPT pour chaque réunion programmée, communiquée à l'ANME au moins 5 jours ouvrables avant la date de réunion programmée ;

## **28. Exigences techniques minimales**

Les exigences techniques minimales fixées dans la cadre du présent appel d'offre se présentent comme suit :

## 28.1 Exigences techniques minimales

DESIGNATION	EXIGENCES MINIMALES	COMPOSITION DU DOSSIER TECHNIQUE
<b>Une note de compréhension des enjeux d'étude et la méthodologie proposée :il ne s'agit pas de reprendre le cahier des charges, le soumissionnaire devra faire preuve de la bonne compréhension de la mission</b>	Le soumissionnaire doit décrire sa méthodologie d'intervention dans chaque phase et étape du projet y compris la méthodologie pour la réalisation des campagnes de collecte des données et enquêtes	Note méthodologique décrit l'intervention du soumissionnaire durant toutes les phases et étapes du projet
<b>Niveau académique</b>	BAC+5 et plus pour toutes l'équipe de projet y compris le chef de file	CV (Diplôme universitaire)
<b>Profile et domaines d'expertise de l'équipe de consultant</b>	Un expert en gestion des déchets et/ou optimisation des tournées de collecte des déchets (chef de file) : au moins 5 ans et plus d'expérience dont au moins deux projets en la matière de la gestion des déchets, optimisation des tournées de collecte des déchets ou projets similaires	CV + Attestions de travail approuvent l'expertise dans les domaines mentionnés + contrat
<b>Des références reconnues sur des missions comparables</b>	Au moins 1 projet similaire finalisé et approuvé durant les 10 dernières années	Justificatifs (PV de réception de fin de mission, bon d'exécution de la mission, contrat dans le cas échéant...)
<b>Programme de formation par cible</b>	Contenu de la formation et planning	Programme sommaire de la formation
<b>Planning de réalisation de la mission</b>	Selon modèle dans l'annexe 3	
<b>Chronogramme des intervenants</b>	Selon modèle dans l'annexe 4	



## Annexe N°1 : Modèle de Soumission

Je soussigné (1) .....

Dénomination de la Société : .....

Boîte Postale : ..... Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Registre du Commerce de. ....le.....

sous le numéro .....

Affiliation à la CNSS n° : .....

Domiciliation bancaire : .....

C.C.B. N° : .....

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du Dossier d'Appel d'Offres relatif à **l'étude d'optimisation des circuits de collecte des déchets de la commune de Sfax**

et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Le montant total de ma soumission est de : .....

.....Dinars tunisiens en Hors Taxes (en toutes lettres)

..... DT HT (en chiffres)

Et je m'engage à maintenir valable les conditions de la présente soumission pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite de remise des offres.

Fait à ..... Le .....

Nom (s), Prénom (s), signature

Cachet et qualité du signataire

\_\_\_\_\_

(1) Nom (s), Prénom (s) et qualité.

**Annexe N°2 : bordereau de prix - devis estimatif****Optimisation des circuits de collecte des déchets et  
cartographie SIG**

N°	DESIGNATION	Qté H/J	PRIX U. H.T.V.A.	PRIX TOT. H.T.V.A.
1	Etude d'optimisation			
2	Cartographie des circuits optimisés dur le SIG			
3	Formation			
<b>TOTAL en H.T*</b>				

\* Le projet est exonéré de la TVA



## Annexe N°3 : Modèle du planning

PHASE	ETAPE	Mois 1		Mois 2		.....				Mois n					
		1	2	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Phase 1 : diagnostic et définition des enjeux															
Phase 2 : Proposition des scenarii d'optimisation des circuits de collecte des déchets.															
Phase approfondisseme nt du scénario retenu															
Phase 4 : rapport final et formation des personnels communaux															





## Annexe N°4 : Modèle du Chronogramme des intervenants

PHASE	TACHE	Temps nécessaire par tâche (en H-J)		
		Nom de l'expert n°1	Nom de l'expert n° n	Total (en H-J)
Phase 1 : diagnostic et définition des enjeux	Tache 1 : .....			
	Tache n : .....			
Phase 2 : Proposition des scenarii d'optimisation des tournées de collecte des déchets.	Tache 1 : .....			
	Tache n : .....			
Phase 3 : approfondissement du scénario retenu	Tache 1 : .....			
	Tache n : .....			
Phase 4 : rapport final et formation des personnels	Tache 1 : .....			
	Tache n : .....			
<b>Total (H-J)</b>				

